



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION n° : 2021/046**

***Réunion du Mardi 11 mai 2021 à 19h***  
**sous la Présidence de M. Yann DUGARD, Maire.**

Date de convocation : 03/05/2021

Nombre de Conseillers :

Date d'affichage : 03/05/2021

**En exercice : 29**

**Présents : 21**

**Votants : 28**

Présents : Mme BAUDART Martine, Mme BERGERY Marie-Claude, M. BOLY Francis, M. CARPENTIER Dominique, Mme CORNEVIN-CORDONNIER Barbara, Mme COSSON Geneviève, M. COURVOISIER CLEMENT Frédéric, Mme DERVIN Eva, M. DEGEORGES Marc, Mme DION Valentine, M. DUCASTEL Jean, M. DUGARD Yann, M. GODART Olivier, M. LAIES Benoit, Mme LAMPSON Nadège, M. LEBON Christophe, M. MACHINET Jean-Baptiste, Mme MAROTEAUX Nathalie, Mme PAYEN Françoise, M. PREVOT Johnny, M. RENOLLET Hubert.

Excusés avec pouvoir de vote : M. COLSON Pascal ayant donné pouvoir de vote à Mme DION Valentine, Mme FESTUOT ayant donné pouvoir de vote à M. RENOLLET Hubert, Mme HAUDECOEUR Agnès ayant donné pouvoir de vote à Mme COSSON Geneviève, Mme LAROCHE Gisèle ayant donné pouvoir de vote à Mme BAUDART Martine, Mme LESUEUR Patricia ayant donné pouvoir de vote à M. DUGARD Yann, Mme ROGER Magali ayant donné pouvoir de vote à Mme PAYEN Françoise et Mme THOMAS Andrée ayant donné pouvoir de vote à Mme MAROTEAUX Nathalie.

Absent non excusé : M. MOREAU Laurent

Secrétaire de séance : Mme Nadège LAMPSON

**Objet : Transfert de la compétence d'organisation de la mobilité à la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise**

Vu les dispositions de l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°DC2021/05 du Conseil communautaire de l'Argonne ardennaise du 17/02/2021 décidant de prendre la compétence d'organisation de la mobilité ;

Considérant que le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer sur le transfert de cette compétence à la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- D'APPROUVER l'élargissement du champ de compétences de la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise au travers de la compétence d'organisation de la mobilité ;
- D'APPROUVER la modification des statuts de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise ;
- DE CHARGER le Maire de signer tous les actes à intervenir.

Fait en mairie le 14/05/2021

Le présent acte a été :

Publié -Notifié le : 17 MAI 2021

Transmis au contrôle de légalité le : 17 MAI 2021

Il est certifié exécutoire.

Le Maire,  
Yann DUGARD



Le Maire

Yann DUGARD